

## JUSTIFICATIF DE PARUTION

*Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.*

Identifiant annonce : 7324000301

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://annonces-legales.actu.fr/a/7324000301>

Cette annonce a été mise en ligne le **28 mars 2023** sur **Actu.fr**  
Pour le département : **32 - GERS**

*COLOGNE IMMO*  
*Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU) au*  
*capital de 10.000 euros*  
*Siège social : 17 Rue du Couvent 32430 COLOGNE*

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée sous forme électronique en date du 23 mars 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée (SAS)

Dénomination : COLOGNE IMMO

Siège : 17 Rue du Couvent 32430 COLOGNE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 10.000 euros

Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger :  
L'activité de marchand de biens, L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens et droits immobiliers, et généralement la réalisation de toutes opérations immobilières ; Eventuellement et exceptionnellement, la constitution de toute garantie y afférente ; La participation directe ou indirecte, par tous moyens, à toutes opérations immobilières ; La gestion d'un portefeuille de titres de participations et/ou de valeurs mobilières de placement dans des sociétés à prépondérance immobilière ou groupes de

sociétés à prépondérance immobilière ; L'aliénation du ou des immeubles ou des titres de participations et/ou de valeurs mobilières de placement, devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société,

La promotion immobilière et la vente en l'état futur d'achèvement,

L'activité de lotisseur, l'acquisition de tout terrain à bâtir, ainsi que tous immeubles et droits susceptibles de constituer des accessoires ou annexes au terrain, l'acquisition de tout immeuble bâti en vue de sa démolition, l'aménagement, l'édification et la construction de tout bien immobilier, la vente de l'immeuble

ou des immeubles construits à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions, l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts et constitution des garanties y relatives, L'activité d'apporteur d'affaires immobilier,

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés. L'agrément résulte d'une décision collective des associés statuant à la majorité qualifiée des deux tiers (2/3) des voix des associés disposant du droit de vote.

Président : Monsieur Philippe, Daniel, Pierre BARAT  
Demeurant au 17 Rue du Couvent (32430) COLOGNE

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AUCH.

POUR AVIS

Le Président

M. Philippe BARAT

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.*

*Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Vincent TOUSSAINT  
Directeur de Médialex

